

Image not found or type unknown



Verdict sur un droit de passage

Par **mazzolini**, le **26/09/2009** à **07:30**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison mitoyenne j'ai un droit de passage notarié cher ma voisine. il y a deux ans cette personne a entamé une procédure en justice pour faire annuler notre droit de passage, elle a perdu, puis a fait appel, là elle a encore perdu, cela nous a coûté 5000€ pour nos frais d'avocat. aujourd'hui nous avons fait appel à un huissier pour faire constater que le droit de passage n'était pas praticable. il lui a fait une lettre de mise en demeure, qui nous a coûté encore 400€. doit-on payer toute notre vie pour faire respecter le verdict du tribunal. merci de me répondre.